

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
13 janvier 2012

Le treize janvier deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques JUMEL, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Jackie JOUY, Guillaume AUBIN, Patricia DEVILLERS, Patrick HERTIER, Valérie GUÉNÉ, Annie ORRIÈRE, Hervé MARTIN, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Marc DAVENNE.

Absents excusés : Messieurs Jean-Marcel LAROY (pouvoir à Monsieur Jackie JOUY), Grégoire LEVESQUE.

Absents :

Assistait également à la réunion : M. Serge VANDEWALLE, secrétaire de Mairie

COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil Municipal.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Signalisation et plaques de rue

- tout a été commandé, la livraison est prévue pour la dernière semaine de janvier.

Changement de mâts d'éclairage public

- le devis, demandé à Monsieur LAMART s'élève à 1 999 euros hors taxe, 2 391 euros TTC. La livraison ne pourra pas intervenir avant mi-février, bien que la commande ait été passée le 28 novembre dernier.

Plantation de haies

- une commande d'environ 250 arbustes a été passée auprès des pépinières CRETE : on attend la livraison. Concernant l'implantation dans les chemins de plaine, Monsieur le Maire rencontre actuellement les agriculteurs qui ont cultivé des chemins. Des échanges auront lieu afin que la Commune puisse retrouver la surface correspondant à ses biens. Pour l'instant, les agriculteurs rencontrés sont tous favo-

rables à l'échange. Dans un premier temps, seules les surfaces nécessaires à la mise en place des haies seront utilisées. Dans un second temps, un inventaire exhaustif des surfaces de chemins cultivées sera fait, l'échange sera enregistré auprès des services du cadastre.

Lotissement

- nous attendons les derniers courriers de confirmation, mais verbalement tous les propriétaires ont donné leur accord. Une modification sera cependant nécessaire en raison d'une occupation légale d'un terrain appartenant à un propriétaire concerné par la zone d'aménagement. Un nouveau découpage doit avoir lieu, la commission d'urbanisme se réunira le 8 février prochain à 14 heures 30, le dossier définitif sera proposé au Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Bouches d'égout

- un devis a été établi par la Société EIFFAGE pour le remplacement des bouches d'égout de l'eau pluviale. Il s'élève à 1 644 euros HT, 1 967 euros TTC. Les trois bouches, deux situées Grande rue et une rue du 34ème Bataillon de Chars seront remplacées par des avaloirs plus importants. Le but étant d'éviter la création de mares d'eau sur la chaussée en cas de fortes pluies. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de donner suite au devis et de commander les travaux.

Aménagement de sécurité rue du 34ème Bataillon de Chars

- le devis, établi par la Société EIFFAGE est de 7 366 euros hors taxe, 8 810 euros TTC, y compris la fourniture et la pose des panneaux réglementaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer la réalisation des travaux.

Porte logement locatif rue du Vieux Mur Fleuri

- la Société SBP ne souhaite pas donner suite à la demande de devis qui lui a été faite en raison de la conformation de la porte d'entrée. Monsieur le Maire a rendez-vous lundi prochain avec une autre Société, une troisième sera également contactée. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser ces travaux dès que les devis auront été reçus, sans attendre pour autant la prochaine réunion. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité.

Porte de l'agence postale

- malgré la demande qui lui en a été faite, la société SBP n'a pas établi de devis avec variante consistant à remplacer les parties basses en vitre par des panneaux d'aluminium et en détaillant ce devis par nature de travaux (porte, côtés, imposte). Le commercial de la Société venant lundi prochain au logement locatif sera également sollicité pour l'établissement d'un devis, de même qu'une troisième entreprise.

Aménagement de l'ancienne école primaire

- les travaux de rénovation des deux classes sont en cours, la peinture devrait être faite pour la fin du mois. Le déménagement de la bibliothèque pourra se faire dès que tout sera en place. Il sera nécessaire de mettre Internet dans les locaux.

Salle polyvalente

- le tableau électrique a été refait, les rideaux devant la grande baie vitrée ont été remis en place sur des rails plus solides. Le rideau de scène sera remis en place dès que les ouvriers communaux auront pu solidifier le support du rail de coulissement du rideau.

Portes et fenêtres du logement locatif Grande rue

- les travaux ont été réalisés, de même, les travaux d'isolation et de réparation du mur et de la toiture ont été réalisés. Reste l'isolation intérieure.

Aménagement du rond-point allée des Marronniers

- un devis a été demandé à Monsieur LAMART pour amener l'électricité depuis le transformateur de rue de la Croisette jusqu'au rond-point. Il appartiendra à l'apprenti en bac pro, Benjamin, de réaliser un parterre incluant une fontaine. La réalisation de ce travail est nécessaire à l'obtention de son diplôme.

L'ensemble de ces travaux ont été programmés et sont soit budgétés soit à prévoir sur le prochain budget primitif. Lors de la réunion du mois de février, il sera nécessaire de faire le point sur l'ensemble des dépenses à prévoir pour le budget dont le vote aura lieu en mars.

QUESTIONS DIVERSES

Patricia DEVILLERS

. Peut-on prévoir d'ajouter des gravillons dans les allées, aux endroits les plus fréquentés de l'arbores-tum ?

... oui c'est possible, ce sera fait dès que les gravillons commandés seront arrivés.

. Ancienne école maternelle, pourrait-on faire nettoyer les vitres des fenêtres.

... oui, il sera demandé à Matthieu de le faire au plus tôt.

Patrick HERTIER

. Je souhaite faire une remarque aux responsables de la salle polyvalente. Nous avons fait un état de la vaisselle. Je constate, malgré cela, et à chaque fois que je suis de permanence, qu'il manque toujours quelque chose. Il est nécessaire que chacun fasse correctement les contrôles.

. Par ailleurs, il y a une fuite d'eau sur le réfrigérateur le plus ancien.

... une intervention du frigoriste sera demandée.

Hervé MARTIN

. J'ai transmis en mairie un courrier reçu via le site Internet de la Commune émanant d'un riverain de la rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale qui se plaint de l'heure très matinale à laquelle commence les travaux (souvent avant 7 heures). Il fait également remarquer que la rue est couverte de boue de même que les portails et entrées, que la route est défoncée et que son muret, dernièrement repeint, change de couleur.

... concernant l'heure de début des travaux, cela a été constaté, c'est dû en grande partie aux pluies incessantes de quelques semaines qui ont retardé le chantier. Les travaux de terrassement sont terminés, même si nous n'en avons pas la certitude, il est vraisemblable que les horaires deviendront plus « démocratiques ». C'est du moins ce qui a été demandé à l'architecte. Concernant la boue, c'est vrai qu'il y en a, mais pas exagérément, des précautions ont été prises sur le chantier, notamment la mise en place d'une aire de stationnement pour les camions. La boue provient pour l'essentiel des bordures qui ont été endommagées par le passage des camions à proximité de voitures qui stationnaient sans respecter l'arrêté municipal l'interdisant. Il a été demandé à la gendarmerie de verbaliser. La route est défoncée. C'est en partie vrai, mais personne ici ne peut l'ignorer, le Conseil Municipal ayant décidé de reporter les travaux de réfection de la rue après ceux de la maison de retraite. Voilà ce qui peut être répondu à l'ensemble des riverains et qui concerne le rôle de police du Maire. Concernant la boue sur les portails ou le changement de couleur des murets, cela relève du civil, ce qui est hors de la compétence du Maire. Un constat d'huissier a été fait avant les travaux, les personnes ayant des doléances devront les présenter à l'architecte et/ou au propriétaire de la maison de retraite.

Thierry LOULIÉ-TUQUET

. Pourrait-on envisager de mettre en place un éclairage au milieu de la place, face à l'église, via des cap-

teurs solaires afin de pouvoir mettre en valeur le fleurissement par des spots et utiliser l'énergie pour une guirlande lors des fêtes de fin d'année ?

... affaire à suivre. Il est peut-être envisageable de passer un câble électrique. Le coût des deux solutions sera chiffré (raccordement électrique et panneau solaire) avant qu'une décision soit prise.

. Je signale que le grillage de l'ancienne école primaire, rue Jean Labbé est endommagé.

... les ouvriers iront voir sur place ce qu'il convient de faire.

. Ne pourrait-on envisager de faire évoluer la remise des prix de fleurissement avec, par exemple, la projection de photos des maisons récompensées.

... cela ne semble pas du tout irréalisable, bien au contraire. Il sera nécessaire de penser à prendre des photos juste après le passage du jury.

. Où en sommes-nous de la destinée du manoir ?

... il faudra trouver un autre organisme que le CAUE ou mandater ce dernier pour faire une étude complète. Il était clair, à la réception du document établi par l'architecte qu'il ne souhaitait pas aller plus loin sans qu'une demande officielle soit faite et que, vraisemblablement, la mission confiée soit rémunérée. Un devis sera demandé, la même demande peut également être faite auprès d'un cabinet d'architecte privé.

L'ordre du jour étant clos Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 00. La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 17 février 2012 à 20 heures 30.